

Articles

Christian Denys, Président de la Cour de droit pénal du Tribunal fédéral

La jurisprudence récente du Tribunal fédéral en matière d'immédiateté de l'administration des preuves¹

Table des matières:

I. Introduction

II. Système légal

III. Pouvoir d'examen de la juridiction d'appel

IV. Procédure orale

V. Réquisition de preuves devant l'instance d'appel

1. Tardiveté de la réquisition de preuve?
2. Pertinence et appréciation anticipée
3. Droit d'être entendu et refus d'une mesure d'instruction

VI. Introduction de pièces nouvelles aux débats d'appel

VII. Preuves complémentaires nécessaires

1. Audition contradictoire
2. Nouvelle audition (précédente audition inexploitable)

VIII. Audition du prévenu

IX. La parole de l'un contre la parole de l'autre

X. Nouvelle administration des preuves en cas de modification de la culpabilité

XI. Remarques conclusives

I. Introduction

Le Code de procédure pénale (CPP), en vigueur depuis 2011, peine encore à trouver une application totalement uniforme dans les cantons, en particulier dans le domaine de l'administration des preuves devant les instances judiciaires. Aucune étude scientifique et comparative n'existe à cet égard, mais la pratique révèle malgré tout de notables différences d'un canton à l'autre. Dans...

Ce document est disponible pour les abonnés ou les clients payants par document.

S'abonner ↔

Acheter ↔

🔑 Login